



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Elus locaux

Question écrite n° 5573

#### Texte de la question

Le schéma d'élaboration initial des lois de décentralisation devait comporter dans son troisième volet la mise en place d'une « charte de l'élu local » ou statut de l'élu local. En conséquence, M Michel Francaix demande à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, de bien vouloir lui exposer les mesures qu'il compte prendre pour élaborer un tel statut.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'accès des citoyens aux responsabilités électives et l'amélioration des conditions d'exercice des mandats constituent l'un des volets essentiels de la démocratisation de la vie locale. Le Gouvernement entend procéder à une large concertation en ce domaine avec les associations d'élus afin de dégager à brève échéance des propositions relatives à l'égalité d'accès aux mandats locaux et à la formation. En ce qui concerne la question de la retraite des maires et des adjoints, dont les implications financières sont nombreuses et complexes, le Gouvernement confirme à l'honorable parlementaire qu'une commission composée de représentants de l'Etat, d'élus des collectivités territoriales et de personnalités qualifiées sera constituée prochainement en vue d'étudier les solutions susceptibles d'améliorer la situation de ces élus et de faire des propositions avant la fin du premier semestre de l'année 1989.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Francaix Michel](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5573

**Rubrique :** Collectivités locales

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** collectivités territoriales

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 novembre 1988, page 3289